



## INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

### DECISION D'AGREMENT INITIAL N°INS.AOC n°01

La Directrice de l'INAO,

Vu le code rural et notamment ses articles L.642- 27, L. 644-9 et ses articles R. 642-41 à R. 642-44,

*Vu l'avis émis par le Conseil des agréments et contrôles de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 30 juin 2008,*


Décide :

QUALI-BORDEAUX est agréé en tant qu'organisme de contrôle pour l'inspection d'appellation d'origine contrôlée des produits des catégories suivantes :

- n°7 - : « Boissons ».

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Fait le 30 juin 2008

  
Marion ZALAY